
Jour de séance 13

le mardi 22 novembre 2022

13 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Fitch :

21, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé.*

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 15 portant que, le mardi 6 décembre 2022, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. Coon demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyé par M. Arseneau, la motion suivante :

que l'Assemblée législative reconnaisse que le droit à un logement abordable est un droit de la personne. (Motion 16.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 16 sera proposée le jeudi 1^{er} décembre 2022.

L'hon. M. Holder, leader parlementaire suppléant du gouvernement, donne avis que, le mercredi 23 novembre 2022, la deuxième lecture du projet de loi 21 sera appelée.

L'hon. M. Holder annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 19 et 20 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi sur l'accès des fiduciaux aux biens numériques*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi sur l'accès des fiduciaux aux biens numériques*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 14 h 31.